

Etat Annuel des Indemnités des élus municipaux - 2023

Référence :
Article L. 2123-24-1-1 du CGCT

Nom et Prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un établissement public local			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL			Autre
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques , repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)	Indemnités de fonction perçues USAN	Remboursements de frais (kilométriques , repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)	Indemnités de fonction perçues CCFL et SIECF	Remboursements de frais (kilométriques , repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques , repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)	
DUYCK Joël	28 507,24 €			8 624,04 €			15 573,96 €						
PLE Sandra	9 720,09 €												
BEURAAERT Martine	9 720,09 €												
MORVAN Hervé	9 720,09 €						2 433,48 €						
SERE Idriss Soarey	9 720,09 €												
BOULENGER Delphine	9 720,09 €												
BILLAU Marie-Françoise	9 720,09 €												
LAPIERRE Julien	6 206,38 €												
QUIQUE Corinne	9 398,68 €												
DELFY Jean-Louis	9 720,09 €												